

APPENDICE No 6

pouvant être nécessaires. Je suis d'avis que l'on emploierait une bonne base pour établir une comparaison en faisant voir ce qui est réellement arrivé à l'égard des modifications qui se sont produites.

Le TÉMOIN: C'est exactement ce que je désirais savoir.

M. CARROLL: J'ai pensé aussi qu'il serait bon d'obtenir une déclaration concrète—pas tant en ce qui a trait à ce rapport qu'à une déclaration concrète suivant le plan de ce rapport. Par exemple, prenons une page au hasard. On y lit: "Superficie totale en acres"; ne serait-il pas possible de faire préparer un relevé indiquant en résumé les faits énoncés dans le rapport de 1923?

Le TÉMOIN: Oui.

M. CALDWELL: Vous verrez que ce rapport est passablement concentré à la fin.

M. CARROLL: Mais je suis d'avis qu'il serait plus facile pour le témoin et pour le comité d'établir des comparaisons. Nous sommes ici dans ce but, afin de faire des comparaisons et par ce moyen suggérer des modifications s'il en est besoin. La déclaration que nous fait aujourd'hui le témoin est très difficile à suivre.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire que vous désirez avoir un rapport établi d'après le même plan que celui-ci, ayant autant que possible les mêmes chapitres et les mêmes en-têtes, y compris l'année 1923, de sorte que les membres du comité puissent, en examinant l'un et l'autre, établir des comparaisons?

M. CARROLL: Oui, je veux qu'il soit à jour, qu'il couvre toute la période jusqu'à la fin de l'année financière, au 31 mars, ou aussi loin que nous puissions l'obtenir.

Le TÉMOIN: Vous désirez avoir un bilan tabulaire, comme celui de la fin, je suppose?

M. CARROLL: Je suis d'avis que si le témoin avait préparé un résumé général des conditions existant à la fin de l'année, de l'année financière, afin que nous puissions établir une comparaison entre les deux, que la chose aurait été satisfaisante. Par exemple, il y a un tableau très documenté à la dernière page, mais je ne crois pas qu'il soit assez complet.

M. CALDWELL: Nous désirons avoir quelque chose qui nous serve de base pour établir des comparaisons à mesure que nous avançons. En ce qui concerne la proposition de remonter plus de deux années en arrière, je crois qu'un grand nombre de faillites sont causées par le fait que les colons quittent les fermes, parce qu'ils estiment que s'ils y demeuraient et que s'ils les payaient, ils paieraient beaucoup plus que la terre ne vaut dans les circonstances actuelles. Je connais plus d'un cas de ce genre. Je connais un homme qui avait effectué ses paiements régulièrement, et la Commission l'a considéré comme étant un colon heureux. Il disait: "Je crois que je pourrais payer cette terre, mais si je le faisais, je la paierais le double de sa valeur, et en la quittant maintenant, je paierais moins que si je payais la ferme." Je crois qu'il faudrait que les données remontent à bien des années en arrière.

Le TÉMOIN: Je crois que l'on pourrait remédier à cela.

M. CALDWELL: Je ne crois pas que nous ayons besoin de relevés détaillés remontent à bien des années en arrière.

M. CARROLL: Par exemple, votre relevé de l'année dernière parle de différentes récoltes. Nous n'avons pas besoin de cela.

Le TÉMOIN: J'allais suggérer que vous parcouriez le rapport et que vous choisissiez les déclarations que vous voulez. Par exemple, vous auriez besoin de ce qui suit: "Nombre total des établissements d'après la loi".

M. CARROLL: Oui.